



AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 579-2-2026

Avis est par la présente donné par la soussignée directrice générale adjointe et greffière de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 17 août 2026, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 579-2-2026, modifiant le règlement concernant la circulation et la signalisation afin d'apporter certaines modifications au présent règlement pour assurer la concordance avec le règlement relatif aux jeux de rue libres sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 20^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2026.

(Original signé)

Vianca Moreno

Directrice générale adjointe et greffière